

Sujet : LEVAVASSEUR Marie Alice demande : cojncession arene grosse

Date : Thu, 23 Mar 2023 15:11:30 +0100

Le projet de concession de la plage d'Arène Grosse est contraire au principe de l'accès libre et gratuit à la plage pour plusieurs raisons.

Les concessions sont prévues par la loi dans un cadre précis et ne permettent pas de créer des plages privées par sous concession.

A Arène Grosse , la largeur de la plage est réduite, de 11.14 mètres en moyenne , contre 40 mètres pour Fréjus plage.

Autant le renouvellement de la concession face au local des plongeurs ne pose pas de problème ,autant la concession de plage de face au restaurant le Bistrot Loudet n'est pas justifié vu le peu de largeur de la plage et résulte d'un abus par la prise en compte du rivage situé à l'ouest du déversoir. La plage y est très étroite, avec des rochers ,une fois retiré les 3 mètres de passage nécessaire pour le public qui emprunte le sentier du littoral il reste environ un mètre de libre . Elle sera accessible par une passerelle en bois démontable. Elle ne pourra pas être nettoyée par l'engin qui passe tous les matins pendant la saison. Si cela devait être fait manuellement cela engendra un coût élevé. Pour qualifier cette portion de plage il faudra y déverser du sable et ce ne sera pas facile à cet endroit. Cette partie doit donc logiquement être exclue de la longueur totale de la plage pour le calcul de la limite, ce qui réduira la surface de la concession de plage à environ 65m². Mais en tout état de cause une concession sur une plage aussi étroite (114m, moins les 25 m au-delà du déversoir , soit environ 90 mètres) et aussi étroite est contraire au principe général de l'accès libre au domaine maritime.

Nous aimons Saint Raphael par son côté familial où parents et enfants peuvent profiter pleinement de la plage et ce projet va limiter cet accès au profit de quelques uns.

De plus, les conséquences du réchauffement climatique se traduisent déjà par une montée du niveau de la mer, donc une réduction de la largeur des plages. D'ici 10 ans , durée prévue de la concession, elle peut être notable : qu'en sera t- il de la concession . Elle devra être réduite d'autant pour respecter les 3 mètres d'accès libre, inaliénable. Quelles seront les conséquences juridiques et financières. Elles devraient être prévues dans la concession et dans les sous concessions, faute de contentieux inévitables.

On peut ajouter que le risque de limitation du remplissage des piscines à l'avenir , dont on parle déjà va faire affluer sur les plages le public privé de piscine. Limiter alors l'accès public par des concessions sera alors une aberration et une injustice encore plus grande. Les experts du climat conviennent que ce sont les plus pauvres qui souffriront le plus du réchauffement du fait du lieu de leur habitations sur la planète. Ce sera aussi le cas sur nos plages.

Profil : particulier

Nom : LEVAVASSEUR

Prénom : Marie Alice

Code postal : 83700

Ville : SAINT-RAPHAËL

Téléphone :

Télécopie :